

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
NASSO

SAMEDI 2 JUIN 2012

12 SIVAN 5772

AVOT 1

45^e année

34

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Chavouot, et après ?

Nous venons de recevoir la Torah une nouvelle fois avec la fête de Chavouot. Sans doute chacun a-t-il vécu la célébration avec le sens indispensable d'une éternelle actualité qui se déroulerait sous nos yeux. Et, avec la même certitude, cette expérience ne peut nous avoir laissé inchangés. Une phrase a marqué ces jours de fête : «les enfants seront nos garants.» Ce fut historiquement la proclamation des Juifs assemblés au pied du mont Sinaï lorsque D.ieu leur demanda une garantie de leur fidélité à la Torah pour les temps à venir. Ils eurent d'abord d'autres propositions à avancer, toutes belles, bonnes et légitimes – les anciens, les prophètes... – mais seule cette dernière fut acceptée. L'idée est certes bien grande, elle fonde toute l'attention portée par le peuple juif aux enfants et à leur éducation au fil des générations. Mais nous voici au lendemain de Chavouot et ce «nos enfants seront nos garants», malgré toute sa noblesse, pourrait rester au niveau de la devise symbolique ou de l'objectif inatteignable. C'est justement ce défi qu'il nous appartient de relever aujourd'hui.

Ne nous méprenons pas : nous vivons en un temps où l'enjeu est essentiel. De fait, notre existence se passe dans des sociétés ouvertes dont l'idéal est souvent

de réaliser une grise uniformité, plus facile à vivre collectivement, pense-t-on, que le paisible chatolement des particularismes. Nous vivons en un monde qui présente ses propres modèles comme des références et, puisqu'ils ont déjà conquis la planète, invite chacun à s'y conformer. La question qui nous est ainsi posée est, dès lors, la suivante : voulons-nous que notre avenir s'enracine dans notre longue histoire ou acceptons-nous l'oubli ? Voulons-nous que nos descendants continuent le chemin tracé par nos ancêtres et nous-mêmes et qui remonte jusqu'au mont Sinaï? Nombreux sont les peuples qui, après un temps de grandeur, n'ont laissé de souvenirs qu'à l'état de ruines admirables. Le peuple juif a une autre volonté. Sa mémoire est vivante et c'est dans les jours qui passent qu'il construit ses plus beaux édifices, intellectuels, moraux et spirituels.

«Les enfants seront nos garants»: cette affirmation a une grande valeur pourvu qu'on en assume la portée. Donner aux enfants, par l'enseignement et par l'exemple, une éducation juive réelle, c'est faire que le monde de demain connaisse enfin la paix et l'harmonie, pour chaque homme. C'est enfin faire œuvre de Lumière.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Nasso Un ustensile en terre

La vie, comme la décrivent les Kabbalistes, est un mariage entre le corps et l'âme. L'âme, la force vitale et active dans la relation, est son composant «masculin». Le corps, le réceptacle qu'investit l'âme, la canalise et concentre ses énergies, constitue l'élément «féminin» de cette relation.

La sagesse commune veut que l'esprit soit supérieur à la matière et que l'âme soit supérieure au corps. En fait, l'âme de l'homme maintient une conscience perpétuelle de son Créateur et de sa Source alors que le corps, sensible aux séductions de la matérialité, est souvent responsable de la tendance humaine à oublier, s'écarter du chemin et trahir.

Mais il s'agit-là d'une perspective «masculine » de la vie. Il existe une autre vision de la réalité, une vision dans laquelle la passivité est supérieure à l'activité. Il s'agit d'une perspective dans laquelle le corps n'est pas, au meilleur des cas, un serviteur de l'âme (et au pire, son ennemi) mais est lui-même une source pour le divin.

Nos Sages affirment que viendra un temps où la suprématie de la féminité jaillira en pleine lumière, un temps où la volonté physique égalera, voire surpassera, le spirituel comme moyen de connexion à D.ieu, un temps où «l'âme tirera sa nourriture du corps».

C'est là que réside la signification profonde des lois de la *Sotah* (la femme «volage») énoncées dans le cinquième chapitre de Bamidbar.

La loi de la *Sotah* édicte qu'un homme qui soupçonne sa femme d'infidélité (et possède des preuves qui confirment sa suspicion) devait la conduire au Temple de Jérusalem. Là, un *Cohen* (prêtre) remplissait un ustensile de terre avec de l'eau puisée au puits du Temple et la mélangeait avec de la terre du sol du Temple. Il inscri-

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT NASSO

PARIS – ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 27 • Sortie 22h 51

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.22	Marseille	20.53	Nice	20.46
Grenoble	20.57	Montpellier	20.57	Strasbourg	21.04
Lille	21.32	Nancy	21.12	Toulouse	21.09
Lyon	21.04	Nantes	21.35		

à partir du dimanche 27 mai 2012

Heure limite du Chema : 9h51

Pose des Téléphones : 4h31

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du dimanche 3 au lundi 4 juin (14 Sivan)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV



Une vidéo du
Rabbi de Loubavitch

vait alors le serment de fidélité (Bamidbar 5: 19-22) sur un rouleau de parchemin qu'il déposait également dans «les eaux amères» jusqu'à ce que les mots se dissolvent dans l'eau. La «femme volage» buvait alors cette eau.

Si la femme était trouvée coupable d'adultère, les «eaux amères» sonnaient sa fin. Mais au cas où les soupçons du mari étaient injustifiés, non seulement était-elle innocentée mais sa relation avec son mari et la productivité de son mariage s'en trouvaient améliorées.

Il est significatif que «la femme volage» ait été innocentée par de l'eau sainte placée dans un ustensile de terre. Cela semble aller à l'encontre de la loi concernant l'allumage des lumières de Hanouccah qui nous instruit que l'on doit éviter de les allumer dans un récipient d'argile ou dans un autre ustensile de terre car le fait de placer l'huile sur de tels récipients n'engendre pas de résultats très esthétiques. En fait, les lumières du Temple, sur lesquelles prennent modèle celles de Hanouccah, étaient allumées avec la plus pure des huiles d'olives dans un candélabre d'or massif. Bien que les lumières de Hanouccah ne requièrent pas un tel niveau de pureté et de raffinement, elles n'en nécessitent pas moins un combustible qui brûle proprement (de la cire ou de l'huile) et un ustensile de métal ou d'un autre matériau «propre».

Les lumières de Hanouccah proclament la supériorité de l'esprit sur la matière. Cela s'exprime par l'huile dont la nature est de ne pas se mélanger aux autres liquides mais de s'élever au-dessus d'eux, tout comme l'esprit se tient au-dessus de la matérialité et du terrestre.

Mais il existe un liquide d'une autre espèce. «La Torah a été comparée à l'eau», écrit Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi dans le Tanya, «parce que tout comme l'eau a tendance à descendre d'un endroit plus haut vers un endroit plus bas, la Torah descend de sa place de gloire, qui est la Volonté et la Sagesse de D.ieu, jusqu'à ce qu'elle s'habille dans des choses et des objets matériels de ce monde».

Quand une âme contemple son corps et le trouve «volage», se détournant de ses desseins spirituels, il se peut qu'elle ait la volonté d'en blâmer sa féminité, sa matérialité. Mais si elle désire véritablement parvenir à une réelle harmonie, elle doit apprendre à incorporer sa vision féminine dans leur mariage. Elle doit apprendre que la vie est bien plus qu'une huile spirituelle oscillant dans des récipients d'or pur. Elle doit apprendre qu'elle est aussi de l'eau, de l'eau qui gravite vers la terre pour remplir les récipients les plus matériels d'essence divine.

Nous l'avons vu, la *Sotah* n'est pas une femme connue pour avoir activement commis l'adultère mais plutôt comme celle dont le comportement prête à suspicion. Une fois son innocence prouvée, elle pourra reprendre ses relations avec son mari.

Une femme devient *Sotah* à travers un processus en deux étapes : «la jalousie» (*Kinouï*) et «la dissimulation» (*Setirah*). La première étape est atteinte lorsque le mari soupçonne sa femme d'avoir des relations inappropriées avec un autre homme et l'avertit, devant deux témoins, de ne pas s'isoler avec cet homme. Si la femme ignore cette mise en garde et continue à s'isoler avec cet individu, elle devient *Sotah*, ayant l'interdiction de vivre avec son mari à moins qu'elle n'accepte de boire les «eaux amères». Elle est avertie que si elle est réellement coupable d'adultère, ces eaux la tueront. Si, toutefois, elle n'a pas été réellement infidèle, l'absorption de ces eaux l'innocentera complètement. En fait, la Torah promet que, puisqu'elle s'est soumise à cette procédure, son mariage sera désormais plus gratifiant et fructueux que précédemment. Cela s'applique également au mariage entre D.ieu et Son peuple.

Israël ne peut jamais réellement trahir D.ieu. Au pire des cas, il peut se comporter comme la *Sotah*, une femme dont le comportement extérieur donne l'apparence d'infidélité et cause une rupture temporaire entre son mari et elle. Le processus commença au Mont Sinai, lorsque D.ieu, comme un mari «jaloux» avertit : «N'aie aucun autre dieu devant Moi». Mais aussi loin que s'égare l'âme juive, elle ne se donne jamais véritablement à «ces autres dieux».

Mais il se peut qu'elle n'agisse ainsi que parce que D.ieu «l'a poussée» par Sa «jalousie». En d'autres termes, c'est la «jalousie» du mari qui fait de son acte une trahison mais non son acte lui-même. Par le même biais, une âme ne peut «se cacher» de D.ieu que parce que D.ieu Lui-même a permis cette possibilité en proclamant : «Tu n'auras pas d'autres dieux devant Moi», accréditant ainsi l'illusion qu'il peut y en avoir d'autres. Sans ce stratagème divin, le péché, c'est-à-dire le déni de la réalité divine, ne serait pas possible.

Pour continuer cette analogie, quand le Peuple Juif agit comme une *Sotah*, on lui fait goûter les herbes amères du *Galout* (l'exil). Et en fait, deux mille ans d'exil l'ont prouvé : malgré toutes les apparences, l'âme juive reste inséparable de son Dieu. Le Juif peut avoir été persécuté durant des siècles, peut s'être assimilé pendant des générations, mais en dernier ressort, vient un moment de vérité, un moment où se pose crûment la question de qui et de ce que nous sommes, sans distorsion ni illusion, et c'est alors que jaillit notre foi innée en D.ieu.

Et tout comme les «eaux amères» de la *Sotah*, le *Galout* est juste un test. C'est une descente pour le bien d'une ascension, une crise dans le mariage qui finalement approfondira et embellira les puits profonds de la loyauté et de l'engagement qui restaient inexploités dans une relation sans défi. Les épreuves du *Galout* font surgir les forces intérieures de l'âme juive, intensifiant le lien entre D.ieu et Son peuple.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 27 mai – 6 Sivan

Mitsva positive n° 223 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné concernant la femme adultère

Mitsva négative n° 104 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de mettre de l'huile sur l'offrande expiatoire de la femme soupçonnée d'adultère.

• Lundi 28 mai – 7 Sivan

Mitsva négative n° 105 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'ajouter de l'encens à l'offrande d'une femme adultère.

Mitsva négative n° 330 : Il nous est interdit d'avoir des rapports intimes avec notre mère.

Mitsva négative n° 331 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre père.

Mitsva négative n° 332 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec notre sœur.

Mitsva négative n° 333 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations avec la fille de la femme de notre père, si cette fille est notre sœur.

Mitsva négative n° 334 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la fille de notre fils.

• Mardi 29 mai – 8 Sivan

Mitsva négative n° 336 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports avec sa propre fille.

Mitsva négative n° 335 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la fille de sa fille.

Mitsva négative n° 337 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et sa fille.

Mitsva négative n° 338 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de son fils.

Mitsva négative n° 339 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de sa fille.

• Mercredi 30 mai – 9 Sivan

Mitsva négative n° 340 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

Mitsva négative n° 341 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

Mitsva négative n° 342 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

Mitsva négative n° 343 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52
Vous pouvez également commander le Séfer Hamitsvot sur www.editions-loubavitch.fr

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou
Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

Les gardes du corps pourtant aguerris de Shimon Peres avaient du mal à soutenir le regard du vieil homme qui leur faisait face : pendant de longues minutes, il leur avait parlé en toute sincérité de leur âme juive, de la nécessité de respecter le Chabbat, la Cacherout, la pureté familiale, les Téfilines... Eux qui d'habitude ne clignaient jamais des yeux et gardaient un visage fermé, l'écoutaient avec attention et certains d'entre eux décidèrent même sur le champ d'améliorer leur conduite personnelle dans ces domaines. On était en Chevat 5751 (2011).

Rav Chimon HaCohen Friedman avait été admis pour présenter ses condoléances à M. Shimon Peres qui respectait les sept jours de deuil après la perte de son épouse Sonia. Rav Friedman était une importante personnalité du monde Loubavitch et était accompagné de Uri Revah, lui aussi 'Hassid de Loubavitch et journaliste sur la première chaîne de télévision israélienne : depuis des années, il présentait l'émission hebdomadaire «Melavé Malka» le samedi soir dans le cadre du programme Moréchet de la radio nationale *Kol Israël*. Rav Friedman était chargé de le conseiller et de le guider pour cette émission.

La visite de Rav Friedman à Shimon Peres n'était pas une visite de condoléances formelle de plus ; elle devait clore un chapitre important de l'histoire des deux hommes. Vingt-cinq ans plus tôt, le monde politique israélien bruissait des rumeurs à propos de la question très controversée : «Qui est juif ?» Depuis des années, le Rabbi de Loubavitch avait déclaré que cette question sensible était cruciale pour l'avenir du judaïsme et avait demandé, supplié que la loi soit amendée avec la précision : «Est Juif celui qui est né de mère juive ou qui s'est converti selon la loi juive !» Rav Friedman avait ressenti la peine

du Rabbi et avait décidé d'agir. Un soir, il prit l'autobus *Eged* depuis la station centrale de Jérusalem pour se rendre près de Tel-Aviv, au domicile privé de Shimon Peres, alors Premier Ministre. Persuadé qu'il ne tenait qu'à Shimon Peres d'amender la loi dans le sens voulu par le Rabbi et toutes les autorités rabbiniques du monde juif orthodoxe, Rav Friedman attendit une longue heure devant la maison le retour du Premier Ministre. Quand celui-ci descendit de la voiture, Rav Friedman s'approcha respectueusement de lui – malgré les gardes du corps qui tentaient de l'éloigner – et demanda à lui parler d'un sujet important. Shimon Peres se tourna vers lui et déclara : «Je suis prêt à discuter avec vous mais seulement demain matin !»

Pour un 'Hassid comme Rav Friedman, une parole est sacrée et il décida de ne pas perdre cette occasion unique d'expliquer au Premier Ministre l'opinion du Rabbi : il resterait à Tel-Aviv jusqu'au matin ! Toute la nuit, il resta devant la maison et en profita pour parler Torah avec les agents de sécurité. Vers six heures du matin, c'est un Shimon Peres en pyjama qui ouvrit la porte pour prendre le journal du matin. A l'époque où les médias électroniques n'existaient pas, les journaux du matin étaient indispensables pour être bien informé. Persuadé que le 'Hassid était parti, Shimon Peres fut stupéfait de le voir monter la garde devant son domicile : «Vous êtes encore là ? Je crois qu'il faudrait appeler la police !» déclara-t-il avec un brin d'humour. Mais Rav Friedman ne l'entendit pas de cette oreille : «Je vous promets ma part du monde futur si vous œuvrez à l'amendement de la Loi du Retour !» déclara-t-il solennellement.

Tandis que les deux hommes discutaient sur le pas de la porte, Madame Peres s'approcha et invita le vieux 'Hassid à entrer dans la maison pour se réchauffer ; elle lui proposa même une tasse de thé. En entrant dans la maison, Rav Friedman remercia Madame Peres et remarqua : «Une femme peut avoir beaucoup d'influence sur son mari et vous devriez utiliser cette capacité !» Rav Friedman discuta avec Shimon Peres durant de longues minutes et lui rappela le dicton de nos Sages : «On peut acheter son monde futur en une seconde !» Il avait parlé de tout son cœur et

madame Peres en fut très impressionnée. Elle confia d'ailleurs à des amis qu'elle arrangea par la suite de nombreuses rencontres de son mari avec Rav Friedman qu'elle considérait comme un très grand homme, même si elle n'était pas sûre que cela apporte des conséquences effectives.

Durant de nombreuses années, Rav Friedman ne raconta cet épisode à personne. L'année dernière, il rendit visite à Shimon Peres pendant les Chiva (la semaine de deuil) : il rappela l'urgence de l'amendement de la loi devant un Shimon Peres visiblement impressionné par son opiniâtreté. Puis Rav Friedman changea de sujet : «Avez-vous déjà prévu quelqu'un qui se chargera de réciter le Kaddich pour votre défunte épouse ?» Non, le président de l'Etat israélien n'avait pas encore réfléchi à la question. «Alors je m'en occupe !» déclara Rav Friedman.

Et c'est ainsi que, grâce à une tasse de thé offerte à un vieux 'Hassid à six heures du matin, la défunte Madame Sonia Peres mérita qu'il récite durant toute l'année le Kaddich à sa mémoire !

Menachem Cohen
Kfar Chabad magazine n°1458
Traduit par Feiga Lubecki



Votre événement
notre univers...

mm
prestige

Agence de décoration
pour tous types d'événements

Contact :
0952 346 449 / 06 09 90 98 44
www.mm-prestige.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch
8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

30€ pour l'année 35€ pour l'U.E.

50€ abonnement de soutien

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Parachever l'œuvre

En notre temps, après toutes les épreuves traversées, ce temps qui est celui de la génération des «talons de Machia'h», selon le mot du Rabbi Précédent, Machia'h «se tient derrière notre mur» et n'attend que l'achèvement de l'œuvre confiée à notre génération.

Si on la compare à celle des générations qui nous ont précédés, cette œuvre est relativement facile. Il appartient donc à chacun de réaliser concrètement les termes du verset : «Le faible dira 'je suis fort'». La seule décision ferme dans ce domaine fait apparaître les forces les plus profondes. Chacun peut donc agir bien plus qu'en des temps ou dans des conditions plus ordinaires.

(d'après les *Iguerot Kodech du Rabbi de Loubavitch*,
vol. VIII, p. 353) **H.N.**

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment honorer ses parents ?

- Il convient d'être extrêmement scrupuleux dans l'accomplissement de la Mitsva d'honorer et craindre ses parents. La Torah compare leur honneur et leur crainte à ceux de D.ieu.
- Craindre ses parents, c'est ne pas s'asseoir à leur place habituelle, ne pas les contredire, ni même confirmer ce qu'ils disent en affirmant par exemple : «Ce que dit mon père est exact» (parce qu'une telle confirmation implique que ce qu'on dit a plus de poids que ce que dit le père).
- La crainte des parents doit être telle que, même si le fils porte des vêtements onéreux alors qu'il est assis à la tête de la communauté et que le parent entre, lui déchire ses vêtements, le frappe au visage et lui crache à la figure, le fils ne se mettra pas en colère mais devra rester silencieux et craindre D.ieu Qui a demandé de craindre ses parents. (Il peut néanmoins insister auprès du parent pour qu'il lui rembourse les dommages causés).
- Honorer ses parents, c'est leur servir à boire et à manger, les habiller et les aider à sortir, respecter leur sommeil et les servir de toutes les manières possibles.
- Les parents ne doivent pas se montrer trop exigeants envers le respect qu'ils attendent de leurs enfants. Ils doivent leur pardonner et ne pas insister sur leurs éventuels manques à ce sujet.
- L'enfant doit honorer le conjoint du parent tant que le parent est vivant ; il est recommandé de continuer même après le décès du parent.
- On doit aussi honorer un frère plus âgé ainsi que les beaux-parents.

F. L. (d'après Rav Yosef Kolodny
N'shei Chabad Newsletter n°7203)

Maison funéraire Franco-Israélienne « GAN EDEN »

- Achetez votre concession en Israël en toute sérénité. (Tous cimetières) D'avance* ou pour un besoin immédiat.
- Un seul interlocuteur vous assurant la prise en charge complète en Israël jusqu'à la pose de la pierre tombale dans les 7 jours.
 - Pour un rapatriement rapide, prise en charge dès le décès.
- Possibilité d'inhumation en France avant de prévoir le rapatriement vers Israël.

« LES MORTS D'ERETS ISRAEL REVIVRONT LES PREMIERS,
PUIS VIENDRONT CEUX DES AUTRES PAYS » (Yerouchalmi Kelaim)

Contact France / M. A. Gold : 06 72 85 63 55

* Possibilité de financement et garantie de l'emplacement

SPORTES Funéraire

organise les inhumations le jour du décès dans de nombreux cas



même le dimanche



Tél. 24/24h :

01 45 21 42 89 ou 06 22 67 96 92

Rapatriements en Israël - Enterrements en France

Pierres tombales, testaments-obsèques, terrains,
Organisation des veillées, toilettes rituelles...

305, rue de Charenton – 75012 PARIS

y.sportes@orange.fr

BUREAU & PROFIL

Aménagement d'espaces de travail

www.bureau-profil.fr

9, rue de Marseille - 75010 Paris Tél : 01 43 73 10 10 Fax : 01 43 73 10 20

BOUCHERIE CHARLY

Sous le contrôle du Beth-Din de Paris
Halak Beth Yossef

Spécialités maison

- Merguez de bœuf, de veau et d'agneau
- Kebab de bœuf
- Saucisses de foie
- Noix d'entrecôte
- Côte de bœuf
- Poulet garni

51, rue Richard Lenoir
75011 Paris

Tél: 01 43 48 62 26
Port : 06 62 75 75 26

Un tout petit prix
pour votre sécurité

1€ / jour
tout compris*



Vidéosurveillance

Alarme intrusion

Contrôle d'accès

Offre limitée à 100 packs
Profitez-en vite !

Offre comprenant :

2 caméras couleur jour/nuit avec infrarouge
1 enregistreur numérique 500 Go 4 voies
avec visualisation internet et iPhone (Réf. ITM 1004)

CONTACTEZ-NOUS

01.60.37.08.72

M@il:contact@.itqsecurity.fr



Carosserie
Peinture
Mécanique

14 véhicules
de courtoisie

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

NOUVEAUX SERVICES :

- ✓ Montage pneumatique
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Diagnostic électronique

- Demander Shmouel -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél : 01 57 42 57 42
directauto@orange.fr

STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES
DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M²
Hommes & Femmes

Paiement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir

75011 Paris

(M^o Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

Ouvert le dimanche de 10h à 20h
Tél: 01 43 67 51 91

Achat Or

116, avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 09 53 34 61 52

NOUS ACHETONS VOTRE OR
à un prix imbattable!

Bijoux, Débris, Lingots, etc...

DÉPLACEMENT GRATUIT À DOMICILE : 06 59 89 26 99

NOUVEAU !
ACHAT DIAMANTS

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

MAHANE BINYAMIN

sous l'égide du Beth Loubavitch de Montrouze

Colonie de vacances à Bournezeau (85)

Spécial garçons de 8 à 13 ans

du 9 au 26 juillet

A proximité du grand parc du Puy du Fou et à 45 mn de la mer

Sport, camping, maccabiades, veillées, piscine...

Infos et inscriptions au 06 06 77 27 73

Prix du séjour : 860 € tout compris

Séjour pour filles

de 9 à 15 ans

du 8 au 22 juillet

Voyage au

Luxe-en-Bouche

Maison familiale rurale

77460 Souppes-sur-Loing

Ateliers manuels et cuisine

Sport - Randonnées

Inscriptions : Hanna BITTON

06 25 05 49 01

Prix : 340 € la semaine

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 344: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

Mitsva négative n° 345: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

• Jeudi 31 mai – 10 Sivan

Mitsva négative n° 348: Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

Mitsva négative n° 349: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

Mitsva négative n° 350: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

Mitsva négative n° 351: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

• Vendredi 1^{er} juin – 11 Sivan

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins.

• Samedi 2 juin – 12 Sivan

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter les Egyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction qui nous a été faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélite.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.



Groupe

C.E.S

Des énergies propres
pour un monde meilleur...



INSTALLATEUR & SPECIALISTE DU FINANCEMENT

PHOTOVOLTAIQUE / P. A. C / EOLIEN / ECOGEST

Distributeurs, Régies commerciales, Commerciaux :

Rejoignez le Groupe CES !

CONDITIONS ULTRA COMPETITIVES / RDV FOURNIS / AVANCE DE FRAIS

N° Azur

0 811 260 266

S.A.S. au capital de 300 000 €

90 rue Baudin – 92300 Levallois Perret

www.ce-solaire.fr

direction@ce-solaire.fr

La Jeunesse Loubavitch de Toulouse

organise

2 CENTRES DE VACANCES

DANS LES HAUTES PYRÉNÉES

DU 31 JUILLET AU 20 AOÛT 2012

PARDESS MAMACH

garçons de 8 à 13 ans

PARDESS HANNAH

filles de 8 à 12 ans
adolescentes de 13 à 16 ans

PAF (voyage compris) **800 €**

Renseignements et inscriptions au **05 61 21 27 87**



GAN ISRAËL DU 9 AU 27 JUILLET 2012



■ PARIS -

7^e & 15^e

Mergui Yossi 06 22 03 33 07

12^e

Martinez Yossef 06 61 10 62 10

13^e Yavné

Assouline Esther 06 21 72 67 74

19^e

Sidoroff Jérémie 06 87 21 73 42

■ 91

Yerres

Attal Eliahou 06 87 51 66 27

■ 92

Boulogne Billancourt

Sojcher Michaël 06 20 44 07 63

Clichy sur Seine

Uzan Elie 06 60 49 67 51

Montrouze

Mimoun Lévi 06 65 96 26 26

■ 93

Epinay sur Seine

Abrahami Yossef 06 11 42 15 33

Les Lilas

Sarfati Malka 06 61 50 35 47

Aubervilliers (Chnéor)

Kalmenson Méir Sim'ha 06 62 62 13 48

■ 94

Bonneuil sur Marne

Altabé Yossi 06 65 73 41 30

Fontenay/Bois

Lasry Mendi 06 64 21 59 68

S. Maur des Fossés

Drookman Hershy 06 16 15 57 64

■ 95

S. Brice

Amram Dovi 06 61 99 59 74



Un été inoubliable...



Votre Boîte de Tsédaka
est pleine !

Vous pouvez

la rapporter au 8, rue Lamartine - Paris 9^e (M^o Cadet)
Beth Loubavitch: ou 55, rue Petit - Paris 19^e (M^o Ourca)

nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60



DANS ISF, IL Y A AUSSI...

SOLIDARITE !

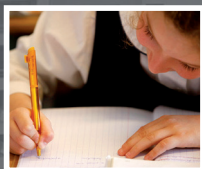
En application de la loi TEPA, l'année 2012 offre encore la possibilité de réduire de 75% l'Impôt sur la Fortune par un don aux fondations reconnues d'utilité publique, notamment

En nous remettant, avant le 15 juin 2012, un don en chèque libellé à :

FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA

Ou en versant votre don en ligne – reçu cerfa immédiat sur votre mail- à l'adresse : hayamouchka.fondationjudaisme.org

vous contribuerez encore à l'avenir de la communauté et à son développement !



Choisir de réduire votre ISF en favorisant l'action du BETH LOUBAVITCH, c'est affecter vous-même votre don à une institution dynamique, solidaire et authentique.

Beth Loubavitch a réalisé en Ile-de-France :

- Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth 'Haya Mouchka
- Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves
- 400 berceaux de crèche
- 100 implantations locales
- 45 centres communautaires
- 40 centres aérés Gan Israël
- 30 centres de Talmud Torah
- 850 cours hebdomadaires pour 12 000 participants
- 2 séminaires d'études Européens

ainsi que :

- 150 000 guides à l'occasion des grandes fêtes
- 35 000 exemplaires de la Sidra de la Semaine
- 60 000 Kits de Pourim distribués et 2000 lectures de la Méguila
- 20 000 kits distribués pour 'Hanouccah

et aussi des éditions, visites aux malades, visites aux communautés isolées, aides aux familles en difficulté, clubs du 3^{ème} âge et Chabbats pleins pour étudiants et lycéens...

Soutenez cette action d'envergure en versant tout ou partie de votre ISF à :

FONDATION HAYA MOUCHKA

sous l'égide de la
FONDATION DU JUDAISME FRANÇAIS

8, rue Lamartine 75009 PARIS

Un reçu fiscal vous sera adressé sous 48 heures.

N'hésitez pas à nous appeler au : 01 44 52 72 96 ou à nous contacter à l'adresse : isf2012bl@gmail.com

LA FONDATION HAYA MOUCHKA EST DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DE BATIA BAT HARAV BENTSION

afin de promouvoir, soutenir, développer toute action éducative ou sociale par le financement de projets liés à : la construction ou le fonctionnement d'institutions éducatives, le développement d'œuvres sociales d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées et aux handicapés, l'octroi de bourses scolaires ou d'études supérieures.



**FONDATION
HAYA MOUCHKA**